

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00232

Numéro SIREN : 881 339 154

Nom ou dénomination : 2J2C

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004846

Désignation de l'entreprise SAS 2J2C Néant  \*  
 Adresse de l'entreprise 10 IMPASSE DES FARGES 42680 ST MARCELLIN EN FOREZ  
 Numéro SIRET \* 8 8 1 3 3 9 1 5 4 0 0 0 1 8  
 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	1 042	1	1		1	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>1 048</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	1 585 074	1 585	11 492		
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	1 682 086	1 682	98			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>3 267 098</b>	<b>3 267</b>	<b>11 590</b>		
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>3 267 112</b>	<b>3 267</b>	<b>11 591</b>		

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
<b>PASSIF</b>					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">131</span> )	132		2 707	3 377
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(924)	(670)
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>2 883</b>
Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		350	350
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">169</span> 34)	172		34	7 434
	Produits constatés d'avance	174			
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>384</b>	<b>7 784</b>
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>3 267</b>	<b>11 591</b>

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT  
ACTIF CIRCULANT  
ACTIF IMMOBILISE  
CAPITAUX PROPRES  
DETTES (4)  
RENVIS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 212C

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 J Néant \* Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 1 J

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
	services *	217		218		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	1 016	1 407
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 016	1 407
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	(1 016)	(1 407)
Produits financiers			(III)	280	92	737
Produits exceptionnels			(IV)	290		
Charges financières			(V)	294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				310	(924)	(670)
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	924
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpl-cis d'associés	247			330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. quater A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
Divers (44. quaterdecies)	ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
Zones de réhabilitation de la défense (44. sexies)				127		138
Zones de réhabilitation rurales (44. sexies)						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. quaterdecies)				991		992
Créance due au report en arrière du déficit				346		
Zone de développement prioritaire (44. sexiesdecies)				993		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354 16 361
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * .....3.....41.6 dont imputés sur le résultat :						360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372 16 361

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 267.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 923.60- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1		
<b>TOTAL</b>	1		
<b>TOTAL GENERAL</b>	1		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1	1
<b>TOTAL</b>			1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>			1	1

#### Etat des amortissements

Néant

#### Etat des provisions

Néant

#### Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés		1 585	1 585	
<b>TOTAL</b>		1 585	1 585	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	350	350		
Groupe et associés	34	34		
<b>TOTAL</b>	<b>384</b>	<b>384</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	1 000			1 000

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350
Total	350

### Charges et produits constatés d'avance

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SCCV LE DOMAINE DE JEANNE	65 269	50.00	30 875
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Signé électroniquement le 10/05/2023 par  
Julie SCALZO

Signed with  




**2J2C**

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

**Siège social : 10 Impasse des Farges**

**42 680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ**

**881 339 154 RCS SAINT ETIENNE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 MAI 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 923,60 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : **923,60 euros**

**Affectation :**

A l'apurement complet par prélèvement  
Sur le Compte « Autres Réserves »

**923,60 euros**


Conformément à la loi, il est rappelé qu'il s'agit du troisième exercice et qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

**Julie SCALZO**



Signé électroniquement le 10/05/2023 par  
Julie SCALZO

Signed with  